

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION MANDATAIRE D'INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE (MIA)

- Inscription à partir du site ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))
- Après avoir confirmé/renseigné les champs obligatoires, joindre vos pièces justificatives au format pdf, jpg ou png
- Renseigner les participations supérieures à 10% pour les personnes morales uniquement (Dénomination ou Nom/Prénom et le montant des participations)
- Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (kbis), ou pièce d'identité.

Pour les mandataires, personne physique ou morale, inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ☞ extrait k bis, datant de moins de 3 mois.	Pour les mandataires, personne physique ou morale, non-inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ☞ joindre une copie de la carte nationale d'identité/passeport.
--	---

### 5. Justificatif de capacité professionnelle ⇒ 3 voies : Formation, Expérience professionnelle Diplôme.

Votre code NAF est 66.22 Z ⇒ votre activité est exercée à titre principal ☞ tous les dirigeants figurant sur l'extrait k bis, doivent justifier de la capacité professionnelle.	Votre code NAF est différent ⇒ votre activité est exercée à titre accessoire ☞ possibilité de nommer un délégué au titre de l'activité, qui devra justifier de la capacité professionnelle.
---	---

#### Détermination du niveau de capacité professionnelle IAS

Cas général	Exception : Activité d'IAS à titre accessoire et distribution de contrat d'assurance (ne comportant pas de garanties vie ou de RC) en complément de la vente d'un bien ou service.
Niveau II - IAS	Niveau III - IAS

NB : Les établissements de crédit sont soumis à l'exigence de niveau I- IAS.

Voies	Niveau II - IAS	Niveau III- IAS
<b>Formation</b> Adaptée à la production ou à la gestion de contrats d'assurance, ou de capitalisation.	Stage de 150 heures (1) ⇒ copie intégrale du/des livret(s) de stage de niveau II - IAS.	Stage d'une durée raisonnable, adapté aux produits présentés. ⇒ attestation de formation.
<b>Expérience professionnelle</b> Sur des fonctions de production ou de gestion de contrats d'assurance, ou de capitalisation dans une entreprise d'assurance, auprès d'un courtier, d'un agent ou d'un établissement de crédit.	- Cadre : 1 an. - Salarié non cadre : 2 ans. - TNS (non salarié) : 2 ans : mandat AGA, K BIS statut de courtier, MA, MIA de niveau II.  ⇒ attestation de fonctions/certificat(s) de travail (2) ou attestation de fonctions TNS (3)	6 mois.
<b>Diplôme</b>	De niveau Master (ou) Inscrit au RNCP dans la classification NSF 313, niveaux 7, 6 ou 5 (pour le niveau III) ⇒ vérifier si votre diplôme est reconnu sur <a href="http://www.cncp.gouv.fr">www.cncp.gouv.fr</a>	

(1) Formation professionnelle suivie auprès d'une entreprise d'assurance, d'un établissement de crédit, d'un organisme de formation déclaré auprès des Services Régionaux de contrôle de la formation professionnelle (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/>), d'un agent, d'un courtier.

(2) Les attestations de fonctions seront régularisées par l'entreprise d'assurance, l'établissement de crédit ou l'intermédiaire en assurance (courtier ou agent) auprès duquel la fonction a été exercée.

(3) Les attestations de fonctions TNS ne seront éligibles que pour l'expérience professionnelle antérieure à 2007.

## 6. Attestation(s) de mandat.

⇒ A faire remplir par votre/vos mandant(s), partenaire intermédiaire en assurance, sur laquelle doit figurer votre numéro SIREN/Orias et le numéro Orias de votre mandant ou télétransmission par voie informatique à l'Orias par votre mandant.

7. Si vous déclarez la mention « est couvert par une garantie financière », production ou télétransmission par votre assureur, d'une **attestation de Garantie Financière**, couvrant l'activité d'intermédiation en assurance, courant jusque fin février de l'année suivante ⇒ montant minimum de la couverture : 115 000 €.

## 8. Attestation d'adhésion à une association professionnelle agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Liste des 8 associations agréées en tant qu'association représentative de courtiers d'assurance ou de réassurance et de leurs mandataires :

- ANACOFI Courtage
- Association COURTENSIA
- Association française des intermédiaires en bancassurance (AFIB) ;
- Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP).
- Chambre nationale des conseils experts financiers Assurance (CNCEF Assurance) ;
- ENDYA ;
- La Compagnie intermédiation en Assurance (La Compagnie IAS) ;
- Votrasso ;

9. **Frais d'inscription 25 €** ⇒ paiement en ligne, à partir du site Orias.

### RAPPEL

⇒ L'Orias dispose d'un délai réglementaire de deux mois pour se prononcer, sur la base d'un dossier complet. Tout dossier incomplet sera retourné.

⇒ Toute inscription dans une autre catégorie, doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

⇒ En application des articles R. 514-1 du code des assurances et R. 546-5 du code monétaire et financier, le contrôle du respect de l'honorabilité est effectué par une demande de communication du bulletin n°2 du casier judiciaire. Les personnes inscrites à l'Orias ne doivent pas avoir été condamnées à une série de crimes ou délits fixés aux articles L. 322-2 du code des assurances et L. 500-1 du code monétaire et financier.

⇒ L'Orias a la faculté de demander un extrait d'acte de naissance dans le cadre de ce contrôle du respect la condition d'honorabilité.

⇒ Des informations et des modèles de documents sont disponibles sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

⇒ Pour tous renseignements complémentaires ⇒ [contact@orias.fr](mailto:contact@orias.fr)